

**Procès-verbal – Séance ordinaire - Conseil Municipal de GRIGNOLS**  
**MARDI 02 AVRIL 2019 à 19h00**

***Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019***

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Christian BEZOS qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, Christine ESPAGNET.

**Secrétaire de Séance** : Patrick CHAMINADE

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter le point suivant : modification et création des limites d'agglomération sur la RD 10 (Route de Langon) et sur la RD655E7 (Route de HEULIES). Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

***Approbation du procès-verbal du 04 mars 2019***

Le procès-verbal de la réunion du 04 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Vote des taux d'imposition 2019***

La commission « finances » réunie le mardi 26 mars 2019, propose de maintenir pour l'exercice 2019, les taux appliqués en 2018 en matière de taxe d'habitation, taxe foncier bâti et taxe foncier non bâti.

Ainsi la commission propose de reconduire les taux d'imposition 2019 suivants :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe foncier bâti : 18,94 %
- Taxe foncier non bâti : 49,85 %

Pour un produit attendu de : 352 122,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les taux d'imposition 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe foncier bâti : 18,94 %
- Taxe foncier non bâti : 49,85 %

Pour un produit attendu de : 352 122,00 €

***Délibération n° 09/2019***

***Vote du Budget Primitif 2019***

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
011	Charges à caractère général	305 376.00 €	002	Excédent antérieur reporté	152 330.00 €
012	Charges de personnel	283 560.00 €	013	Atténuations de charges	30 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	310 300.00 €	70	Produits des services	3 800.00 €
66	Charges financières	14 100.00 €	73	Impôts et taxes	439 392.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	74	Dotations et participations	323 314.00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionner	37 000.00 €	75	Autres produits de gestion couran	52 000.00 €
023	Virement à la section d'investisseme	50 000.00 €			
	<b>Total dépenses</b>	<b>1 000 836.00 €</b>		<b>Total recettes</b>	<b>1 000 836.00 €</b>

INVESTISSEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
16	Remboursement d'emprunts	41 265.00 €	001	Solde d'exécution reporté	264 899.00 €
21	Immobilisations corporelles	60 800.00 €	10	Dotations fonds divers	10 000.00 €
23	Immobilisations en cours	510 735.00 €	13	Subventions d'investissement	286 401.00 €
			16	Emprunts et dettes	1 500.00 €
			021	Virement de la section de fonctior	50 000.00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>612 800.00 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>612 800.00 €</b>

Monsieur le Maire précise les éléments suivants :

**En fonctionnement dépenses :**

- article 6135 – locations mobilières a été provisionné de façon à anticiper le changement du parc informatique du service administratif. Cette acquisition devrait faire l'objet d'un contrat location.
- articles 6228 – Divers et 6288 – Autres services extérieurs : sur ces articles seront inscrits les frais relatifs au remboursement du portage SAFER des terrains MERCADE.
- article 6218 (charges de personnel) – autre personnel extérieur concerne le remboursement de la mise à disposition par le SIVOS de l'agent d'accueil au titre de l'année 2019.
- article 6411 –charges de personnel titulaire : au vu des mouvements de personnel opérés par rapport à 2018, cet article a été revu à la baisse.
- article 023 – virement à la section d'investissement : les prévisions budgétaires 2019 permettent de dégager 50 000,00 € à la section d'investissement.
- article 65548 – autres contributions : la participation au SIVOS de GRIGNOLS est plus importante qu'en 2018, ceci étant dû à l'augmentation des effectifs à la rentrée 2018/2019.
- article 658822 – aides : 500,00 € sont attribués à l'ESAT de Captieux pour la présentation des bœufs à l'occasion de la fête des bœufs gras 2019 comme décidé lors du dernier conseil municipal. De plus la commune, pendant la durée des travaux de réhabilitation des anciennes écoles, s'est engagée auprès de l'association Solidarité Sud Gironde à participer financièrement à la location du local GIRONDE HABITAT (place du marché) à hauteur de 100,00 € / mois d'occupation et ce à compter du mois de MAI 2019 d'où une aide de 700,00 € au titre de 2019.

**Délibération n° 11/2019**

**En fonctionnement recettes :**

- 002 – l'excédent antérieur reporté est plus important qu'en 2018 : + 30 000,00 €
- 6419 – remboursement sur rémunérations personnel : cette provision correspond au remboursement par l'assurance statutaire de la collectivité des salaires de 2 agents en congés maladie ordinaire.
- 73111 – Taxes foncières et d'habitation sont en légère augmentation par rapport à 2018.
- En ce qui concerne les dotations et participations, les prévisions ont été calquées sur les attributions 2018, les dotations 2019 n'étant pas connues à ce jour.

**En investissement dépenses :**

- Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le remboursement d'un emprunt s'étant terminé en 2018, les annuités ont diminuées.
- 168758 – autres dettes autres groupements : il est rappelé que le remboursement de l'avance faite par le SDEEG au titre des travaux d'éclairage public (1 504.96 € /an) se terminera en juin 2025.
- chapitre 21 - immobilisations corporelles : sont prévues sur ce chapitre les opérations d'achat des terrains MEYNIE et LAOUET ainsi que les opérations d'investissements inscrites au FDAEC 2019. Le remboursement à la SAFER du portage financier des terrains MERCADE fera l'objet d'une décision modificative lors de la conclusion de l'emprunt permettant de financer cette opération (environ 110 000,00 €).
- chapitre 23 – article 2315 immobilisations en cours : prévisions budgétaires dédiées aux travaux de réhabilitation des anciennes écoles et création chaufferie bois.

**En investissement recettes :**

- chapitre 13 – subvention d'investissement : concerne les subventions obtenues au titre de la DETR et du DEPARTEMENT pour le financement des travaux de réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations et création d'une chaufferie granulés bois, ainsi que la subvention du Département au titre du FDAEC.

Après s'être fait présenter le détail des articles budgétaires 2019 en fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2019 tel que présenté ci-dessus.

### **Modification et création et des limites d'agglomération Route de Heulies RD 655<sup>E7</sup> et Route de Langon RD10**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que pour faire suite à la demande des services du centre routier départemental, il convient d'apporter des modifications aux limites d'agglomération notamment sur la route de Langon et la Route d'Heulies.

- Pour la route de Langon – RD10 – entrée et sortie modifiée au droit du PR142+864. Cette modification permet d'inclure l'ensemble du chemin de ronde.

- Pour la route de Heulies – RD 655<sup>E7</sup> – l'entrée et la sortie d'agglomération ne sont pas matérialisées sur cette voie, d'où création entrée et sortie agglomération au droit du PR0+422.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide les limites d'agglomération ainsi proposées :
  - Modification RD 10, entrée et sortie au droit du PR14+864,
  - Création RD655E7, entrée et sortie au droit du PR0+422 ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

**Délibération n° 10/2019**

### **Questions diverses**

- **Gironde Habitat** : Monsieur le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal à participer à la réunion d'information organisée par GIRONDE HABITAT, le jeudi 18 avril 2019 à 09h30 à la Mairie pour la présentation du projet et du calendrier de réalisation des logements lieu-dit Le Poteau.

- **Travaux réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations et création d'une chaufferie collective granulés bois** : La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 19 mars 2019 en présence du maître d'œuvre. Tous les lots ont été pourvus et les propositions sont conformes au chiffrage de l'avant-projet sommaire. La commission se réunit de nouveau le 04 avril 2019 pour analyser les offres et retenir les entreprises. Le conseil municipal devra lors d'une prochaine réunion valider les entreprises retenues.

- **Courrier de Mme MERLAUT** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Mme MERLAUT dans lequel elle remercie l'ensemble du conseil municipal pour l'avoir conviée aux repas des aînés et à la réception des nouveaux arrivants.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h55.*